



Politique Culturelle - Creuse Grand Sud

Principes Généraux :

La Communauté de Communes Creuse Grand Sud a fait le choix du soutien aux actions à vocation culturelle, qui doivent aujourd'hui être identifiées comme des éléments majeurs du projet de territoire. Elles participent à l'essor économique, au rayonnement du territoire, au lien social, et à l'épanouissement des individus.

Culture pour tous, valorisation des savoir-faire et innovation culturelle sont les axes majeurs de la politique culturelle de notre collectivité, à travers l'organisation d'un réseau lecture publique, le soutien aux structures professionnelles et au mouvement associatif culturel, la protection et la dynamisation de nos savoir-faire locaux.

La politique culturelle communautaire se fixe trois grandes orientations :

Les objectifs généraux

- > **La jeunesse** : il s'agit de favoriser l'épanouissement de la jeunesse au travers des pratiques culturelles et artistiques, et ainsi, renforcer leur attachement au territoire.
- > **La garantie de l'accessibilité** : culture pour tous ; il s'agit de permettre un maillage du territoire qui garantisse à chacun l'accès à la culture où qu'il vive sur le périmètre.
- > **Les pratiques culturelles et artistiques** : il s'agit d'accompagner les actions artistiques professionnelles et amateurs, la valorisation et la transmission des savoirs, la promotion et la dynamisation du territoire, en s'appuyant sur les ressources locales.

À partir de ces trois objectifs généraux, sont définis des objectifs opérationnels :

Les objectifs opérationnels

- > **Action et diffusion culturelle** : l'éducation et la sensibilisation des publics sont le postulat de base de toute action de développement culturel : il faut avoir l'objectif d'amener le public sur la voie d'une plus grande exigence dans ce qu'on lui propose, ne pas en faire un consommateur aveugle, mais un citoyen éclairé. L'action culturelle doit être favorisée par rapport à la simple diffusion culturelle. L'idée d'action culturelle implique l'accès à l'apprentissage, à tout le moins à des rencontres avec des artistes qui soient fonction de notre offre dans les domaines visés*.
- > **Actions fondées sur l'interdisciplinarité** : il s'agit à partir de nos ressources, structurelles et associatives, de construire, dans la mesure du possible, les passerelles permettant la circulation des publics, des usagers, entre les différents domaines du champ culturel et artistique afin de fonder la notion de « *saison culturelle* », permettant une meilleure lisibilité des actions menées.
- > **Favoriser les partenariats** : il s'agit de s'appuyer sur l'ensemble des ressources locales en développant la transversalité par l'engagement d'un travail partenarial donnant lisibilité et visibilité aux actions, pourvu que coïncident les mêmes visions en matière d'objectifs généraux fondant la politique culturelle du territoire.

* *Domaines visés* : Les arts du récit (conte - chanson - écriture).
Les arts visuels (arts plastiques - photographie - cinéma - peinture - sculpture).
Les savoir faire locaux (arts tissés - travail sur bois - travail sur pierre).
Arts vivants (danse, musique, cirque, théâtre).